LONVIA

CAPITAL

CODE DE TRANSPARENCE

Préambule

L'investissement socialement responsable (ISR) est un concept qui tend à prendre de plus en plus d'importance dans la gestion d'actifs, sous l'impulsion des pouvoirs publics et des épargnants.

Il est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion de LONVIA CAPITAL.

Le présent Code de transparence est la version française du Code de transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'Association Française de la Gestion financière (AFG), le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et l'EUROSIF. Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

La société de gestion LONVIA CAPITAL s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Paris, le 14/05/2024

Table des matières

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence : 3
2. Données générales sur la société de gestion 4
2.1. Nom de la société de gestion en charge des OPC auxquels s'applique ce Code 4
2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ? 4
2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ? 5
2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ? 5
2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ? 6
2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ? 7
2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ? 7
2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ? 7
2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ? 7
2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ? 7
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence 8
3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ? 8
3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du / des fonds ? 9
3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ? 10
3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? 11
3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation…) ? 12
3.6. À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ? 17
4. Processus de gestion 17
4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? 17
4.2. 4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? Art. 1733 19
4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? 19
4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ? 20
4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? ... 20
4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ? 20
4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? 20
4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ? 20
5. Contrôle ESG 20

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ? 20
6. Mesures d'impact et reporting ESG 21
6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ? 21
6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ? 21
6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ? 22
6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? 22

1. **Liste des fonds concernés par ce Code de transparence :**

Ce code s'applique aux fonds ESG gérés par LONVIA CAPITAL dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous.

Nom du fonds	**Lonvia Avenir Small Cap Europe**	**Lonvia Avenir Mid-Cap Europe**	**Lonvia Avenir Mid-Cap Euro**
Encours au 31/12/202 3	16,33 Mn EUR	286,82 Mn EUR	21,03 Mn EUR
Stratégie dominante et complémentaire	☐ Selection positive (Best-in-Class) ☒ Best in universe ☐ Best effort ☐ Thématique ☐ Exclusion ☐ Engagement	☐ Selection positive (Best-in-Class) ☒ Best in universe ☐ Best effort ☐ Thématique ☐ Exclusion ☐ Engagement	☐ Selection positive (Best-in-Class) ☒ Best in universe ☐Best effort ☐ Thématique ☐ Exclusion ☐ Engagement
Classe d'actifs principale	☐ Actions françaises ☐ Actions de pays de la zone euro ☒ Actions des pays de l'Union européenne ☐ Actions internationales ☐ Obligations et autres titres de créances libellés en euro ☐ Obligations et autres titres de créances internationaux ☐ Monétaires ☐ Monétaires court terme ☐ Diversifié	☐ Actions françaises ☐ Actions de pays de la zone euro ☒ Actions des pays de l'Union européenne ☐ Actions internationales ☐ Obligations et autres titres de créances libellés en euro ☐ Obligations et autres titres de créances internationaux ☐ Monétaires ☐ Monétaires court terme ☐ Diversifié	☐ Actions françaises ☒ Actions de pays de la zone euro ☐ Actions des pays de l'Union européenne ☐ Actions internationales ☐ Obligations et autres titres de créances libellés en euro ☐ Obligations et autres titres de créances internationaux ☐ Monétaires ☐ Monétaires court terme ☐ Diversifié
Exclusions appliquées par le fonds	☐ Alcool ☒ Armement (Mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo) ☒ Charbon	☐ Alcool ☒ Armement (Mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo) ☒ Charbon	☐ Alcool ☒ Armement (Mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo) ☒ Charbon

	☒Energies fossiles conventionnelles ou non conventionnelles ☒ Pacte mondial ☒ Tabac ☐ Autres,	☒ Energies fossiles conventionnelles ou non conventionnelles ☒ Pacte mondial ☒ Tabac ☐ Autres	☒ Energies fossiles conventionnelles ou non conventionnelles ☒ Pacte mondial ☒ Tabac ☐ Autres
Label	☒ Label ISR ☐ Label TEEC ☐ Label CIES ☐ Label Luxflag ☐ Label FNG ☐ Label Autrichien ☐ Autres	☒ Label ISR ☐ Label TEEC ☐ Label CIES ☐ Label Luxflag ☐ Label FNG ☐ Label Autrichien ☐ Autres	☒ Label ISR ☐ Label TEEC ☐ Label CIES ☐ Label Luxflag ☐ Label FNG ☐ Label Autrichien ☐ Autres

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société de gestion en charge des OPC auxquels s'applique ce Code

Le présent Code de Transparence a vocation à s'appliquer aux compartiments Lonvia Avenir Small Cap Europe, Lonvia Avenir Mid-Cap Europe et Lonvia Avenir Mid-Cap Euro gérés par Lonvia Capital.

La société de gestion a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-20000019 depuis le 23/06/2020 et a son siège social au 9 avenue de l'Opéra, 75001 Paris. Tel : +33 1 84 79 80 00.

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

LONVIA CAPITAL est une société de gestion de portefeuille indépendante, fondée à l'initiative de Cyrille Carrière et François Badelon, et s'appuie sur une philosophie d'investissement singulière appliquée avec succès par Cyrille depuis de nombreuses années sur les actions de petites et moyennes capitalisations européennes.

Convaincue que sa politique d'Investissement Responsable doit se placer au cœur de son métier de gestion d'actifs, LONVIA CAPITAL a initié sa démarche par la signature des UN PRI en novembre 2020. En 2021, LONVIA CAPITAL a fait évoluer son processus d'investissement avec une approche ESG complémentaire et une analyse interne de la fonction d'utilité sociale des sociétés, de l'impact direct de leur objet social et de ce qu'elles produisent. Cette méthode d'analyse nous permet d'analyser l'impact des entreprises dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Notre gamme de fonds LONVIA CAPITAL suit une approche ISR reconnue par le label ISR Français depuis le 5 Novembre 2021.

L'approche de LONVIA CAPITAL repose sur la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux du développement durable dans leur stratégie offrent de meilleures perspectives de long terme. En effet,

la prise en compte des problématiques sociales et environnementales par les sociétés et les effets positifs de leurs activités sur leurs parties prenantes (fournisseurs, clients, employés, etc.) favorisent directement son développement. L'intégration de critères extra-financiers (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus d'investissement contribue à une meilleure connaissance des sociétés et de leurs modèles économiques et permet ainsi une meilleure évaluation des risques et des opportunités.

A ce titre, et en tant que membre de l'Association Française de la Gestion financière (AFG), LONVIA CAPITAL adhère au Code de Transparence et s'engage à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La société a formalisé sa démarche d'investisseur responsable à travers les documents suivants, disponibles sur le site internet de LONVIA CAPITAL et sur les liens ci-dessous :

- Politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG :
  Politique relative aux risques en matière de durabilité et ESG
- Politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote :
  V.6 Politique d'engagement actionnarial et de votes
- Politique d'investissement responsable :
  https://www.lonvia.com/fr/investissement-responsable
- Rapport PAI LONVIA CAPITAL
  https://lonvia.com/ckeditor_assets/attachments/108/rapport_pai_niveau_entite_lonvia_capital.pdf

2.4. Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

LONVIA CAPITAL est convaincue que les sociétés qui ont de bonnes pratiques ESG ont une meilleure vision et gestion de l'ensemble de leurs risques, ce qui les rend plus solides et capables de se développer sur le long terme.

Depuis juillet 2021, la prise en compte des critères ESG et de l'impact environnemental et social des sociétés permet de compléter l'analyse réalisée par l'équipe de gestion.

En effet, la philosophie d'investissement de LONVIA CAPITAL repose sur l'identification, l'analyse et la sélection de modèles économiques jugés pérennes et créateurs de valeur dans une optique d'investissement de long terme. Nous investissons dans des sociétés estimées à fort potentiel de développement par un positionnement sur des marchés porteurs et des stratégies tournées vers la croissance via l'innovation produit, l'investissement en capital , la conquête de nouvelles clientèles et le déploiement international.

La phase de sélection des sociétés intègre également l'analyse de leur fonction d'utilité sociale, de l'impact direct de leur objet social et de ce qu'elles produisent. Pour cela, l'équipe de gestion (i)

identifie les Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels les sociétés en portefeuille répondent et (ii) mesure l'impact positif et les risques ESG. Certains types de modèles commerciaux qui ne répondent pas aux normes d'impact social des OPC gérés peuvent être exclus.

Outre l'impact direct de l'activité de l'entreprise, l'équipe de gestion quantifie l'impact environnemental et social de chacune des entreprises cibles. L'évaluation mensuelle de l'empreinte carbone et des créations d'emplois des OPC gérés est réalisée et fournie au travers de données obtenues grâce à des prestataires spécialisés.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Toute l'équipe de LONVIA CAPITAL est mobilisée sur les sujets d'investissement socialement responsable, d'intégration de critères ESG au sein de la politique d'investissement, de vote et d'engagement.

L'équipe de gestion qui suit de près le processus ESG mis en place est composée de :

- **Cyrille Carrière - CEO & Directeur de la Gestion**

Cyrille Carrière est titulaire d'un Mastère Finance de l'ESCP et diplômé de l'Université Paris 1 Sorbonne en économie. Il commence sa carrière en 1998 chez Rothschild & Cie Gestion en tant qu'analyste financier. En 2007, il rejoint Barclays Wealth Managers Paris comme Vice-Président et devient gérant des fonds de valeurs moyennes zone Euro Barclays Small Cap et Barclays Euro Equity Small & Mid en 2008. En 2012, il devient Directeur Adjoint de la Gestion Actions & Convertibles chez Groupama Asset Management.

Cyrille fonde en 2020 LONVIA CAPITAL avec Cyril de Vanssay, qui travaille aux côtés de Cyrille Carrière depuis de nombreuses années, et une équipe étendue et expérimentée pour poursuivre le développement d'une philosophie de gestion singulière et reconnue, appliquée avec succès depuis de nombreuses années sur le segment des petites et moyennes valeurs européennes.

- **Jacques Gout Lombard - Analyste-Gérant**

Jacques est Analyste-Gérant et co-fondateur. Il est diplômé de l'Université Paris XII en Ingénierie Financière en 2014. Jacques commence sa carrière chez Amiral Gestion en 2014 en tant qu'analyste financier puis co-gérant du fonds Sextant Autour Du Monde à partir de 2017. Basé à Paris, Barcelone puis Singapour, il investit principalement dans des petites et moyennes capitalisations en Europe et Asie.

- **Dorian Terral - Analyste-Gérant**

Dorian est Analyste-Gérant et co-fondateur. Il est diplômé de Macquarie University en 2011. Il a commencé sa carrière en 2012 en tant qu'analyste financier actions au sein du Groupe BNP Paribas. En 2014, Dorian rejoint Bryan Garnier & Co où il était en charge du suivi des sociétés européennes du secteur des semi-conducteurs et où il s'est notamment vu décerner le prix du meilleur analyste européen du secteur technologie par Refinitiv (ex Thomson Reuters), puis, en 2018, Amiral Gestion en tant que gérant privé.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Les 4 analystes-gérant dont le président de LONVIA CAPITAL sont impliqués directement dans l'analyse ISR. La conviction profonde de LONVIA CAPITAL est celle d'une analyse globale qui intègre le financier et l'extra-financier, afin d'éviter tout antagonisme. Il n'y a donc pas d'analyste ISR ou de gérants ISR. Les analystes-gérants effectuent des analyses, des contrôles et des vérifications ISR dans le cadre de leurs fonctions.

La recherche ISR de LONVIA CAPITAL s'appuie sur les données externes de deux agences de notation environnementale et sociale et de gouvernance : Sustainalytics et S&P Trucost qui est complétée par une analyse interne sur l'impact positif et négatif des sociétés sur les Objectifs de Développement Durable.

En dernier lieu, LONVIA CAPITAL s'appuie l'expertise de WEEFIN et l'utilisation de sa plateforme ESG Connect. Celle-ci permet aux analystes de centraliser toutes les données ESG et d'en assurer leur qualité pour piloter leurs indicateurs règlementaires et personnalisés.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

La signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) en novembre 2020 témoigne de l'engagement de LONVIA CAPITAL à encourager et à suivre les initiatives prises par les sociétés de gestion de portefeuilles pour agir de manière responsable.

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

LONVIA CAPITAL dispose d'un encours total ISR de l'ordre de 324,17 millions d'euros au 31 décembre 2023.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

100% des encours sous gestion de LONVIA CAPITAL sont gérés en ISR.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

A ce jour, les compartiments ISR ouverts au public sont les suivants :

- Lonvia Avenir Mid-Cap Euro un fonds investi en petites et moyennes capitalisations de la zone Euro.
- Lonvia Avenir Mid-Cap Europe est un fonds investi en petites et moyennes capitalisations en Europe.
- Lonvia Avenir Small Cap Europe est un fonds investi en petites capitalisations en Europe.

A travers une approche très sélective des titres, nous investissons avec une vision patrimoniale, dans des sociétés qui ont un modèle économique que nous jugeons créateur de valeur sur le long terme en intégrant l'analyse de leur fonction d'utilité sociale et de l'impact direct de leur objet social.

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds?

L'intégration de critères extra financiers (environnementaux, sociaux, de gouvernance) intervient à chaque étape du processus d'investissement.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion réalise pour l'ensemble des sociétés identifiées une évaluation extra-financière en attribuant une note de risques ESG fournie par le prestataire Sustainalytics. L'évaluation des risques ESG mesure le risque encouru par la valeur d'une entreprise en raison de questions environnementales, sociétales et de gouvernance. Cette notation utilise une structure en deux dimensions qui associe l'évaluation de l'exposition d'une entreprise aux risques ESG matériels liés à un secteur d'activité spécifique et l'évaluation de la gestion de ces risques par la société. La notation finale mesure le risque non géré sur une échelle absolue comprise entre 0 et 100, la notation la plus faible indiquant le risque ESG le mieux géré.

De plus, l'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL réalise une évaluation de l'impact social et environnemental à travers une mesure de la contribution des sociétés à 3 thématiques d'impact que sont : « Better Health », « Digital Innovation » et « Smart Production ». L'évaluation de l'impact positif ou négatif des sociétés est réalisée en interne et se fonde sur les données fournies par les prestataires S&P Trucost et Bloomberg et permet d'adapter la note de risques ESG. Enfin, a posteriori, l'équipe de gestion mesure l'impact environnemental et social de chacune des entreprises cibles. L'évaluation mensuelle de l'empreinte carbone et des créations d'emplois des OPC gérés est réalisée et fournie au travers de données de S&P Trucost et Bloomberg.

Les objectifs poursuivis par la prise en compte des critères ESG sont de 2 ordres :

- L'enrichissement de l'analyse et la contribution à une meilleure connaissance des sociétés afin d'avoir une meilleure évaluation des risques et des opportunités. Les fonds intègrent dans leur process de gestion un suivi en continu d'indicateurs de performance ESG sur des thématiques appartenant aux piliers Environnemental, Social, de Gouvernance et des Droits de l'Homme. L'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL prend en comptes les indicateurs ESG suivant afin de mesurer les performances des entreprises en matière de durabilité et de responsabilité sociale :

- Empreinte carbone (pilier environnemental) : mesure essentielle pour atteindre les objectifs de réduction du réchauffement climatique et diminuer le risque de transition pouvant affecter les fonds, LONVIA s'engage à surperformer l'indice de référence sur cet indicateur
- Création d'emplois nette (pilier social) : estime la contribution des sociétés en portefeuille dans le développement économique des territoires. LONVIA s'engage à surperformer l'indice de référence sur cet indicateur .
- Dépenses de R&D et CapEx en pourcentage des ventes (pilier environnemental et social) : estime la force d'innovation des sociétés en portefeuille et leur capacité à produire des solutions innovantes contribuant aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- La présence de femmes aux Conseils d'Administration (pilier gouvernance) : cet indicateur témoigne de la bonne gouvernance d'une entreprise et de sa volonté de promouvoir de la diversité au sein de son équipe dirigeante, qui se répercutera dans la prise de décision

  Les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies « UN Global Compact » (pilier Droits de l'Homme) : un engagement qui pousse les sociétés à promouvoir et respecter les Droits de l'Homme, à respecter les normes internationales du travail, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

- La promotion de la transparence et l'amélioration des pratiques dans le temps : ces engagements permettent de promouvoir auprès de sociétés, souvent de petites tailles, des bonnes pratiques et de la transparence, dans une optique d'amélioration sur le long terme. Ainsi, les fonds s'engagent dans une approche d'amélioration de note à savoir que la note de chacun des portefeuilles sera durablement supérieure à son indice de référence, calculée après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées sur la base des critères ESG.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Moyens internes :

L'analyse ESG est intégrée à l'analyse fondamentale des titres dans lesquels LONVIA CAPITAL est investie. L'analyse ESG est menée par 4 analystes-gérants expérimentés. La société de gestion a mis en place une grille ESG permettant à l'ensemble des analystes-gérants de disposer de la notation ESG, ainsi que des analyses internes d'impact social et environnemental, sur l'ensemble des portefeuilles.

Moyens externes :

Dans le cadre de la mise en place d'un processus ESG intégrant à la fois analyse externe du risque ESG fournie par Sustainalytics et une analyse propriétaire de l'impact social et environnemental, nous avons fait appel au consultant externe Weefin afin qu'il nous accompagne dans son élaboration et son implémentation.

LONVIA CAPITAL s'appuie sur les données et scores ESG des fournisseurs externes suivants :

- Sustainalytics pour l'analyse des risques ESG,
- S&P Trucost pour l'évaluation de l'empreinte carbone et les données d'impact environnemental et social (base de données des « Principal Adverse Indicators », SFDR *PAI*) et,
- Bloomberg pour les données sur le nombre d'emplois créés et sur les dépenses d'investissement en R&D.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

LONVIA CAPITAL s'appuie sur la note ESG de Sustainalytics. Celle-ci mesure l'exposition d'une entreprise aux risques ESG matériels spécifiques à un secteur et la qualité de la gestion de ces risques par l'entreprise. Cette méthode multidimensionnelle de mesure des risques ESG combine les concepts de gestion et d'exposition pour parvenir à une évaluation absolue des risques ESG. Les analystes de Sustainalytics sont expérimentés et leur choix de critères d'analyse dans le score ESG est le reflet de cette expertise sectorielle, pour savoir identifier parmi leurs 150 critères, quels sont ceux qui sont les plus pertinents pour chaque secteur. La notation finale mesure le risque non géré sur une échelle absolue comprise entre 0 et 100, la notation la plus faible indiquant le risque ESG le mieux géré. Les notations de risque ESG sont classées en cinq niveaux de risque. Les évaluations des risques ESG de Sustainalytics couvrent plus de 12 000 entreprises et englobent la plupart des grands indices mondiaux.

Les évaluations des risques ESG de Sustainalytics sont conçues pour aider les investisseurs à identifier et à comprendre les risques ESG financièrement significatifs dans les entreprises de leur portefeuille et la manière dont ces risques peuvent affecter la performance. A ce jour, Sustainalytics a défini 21 Enjeux ESG matériels qui peuvent concerner, ou pas, une entreprise :

- Gouvernance d'Entreprise
- Accès aux services de base
- Pot-de-vin et corruption
- Ethique des affaires
- Relations avec la communauté
- Sécurité et confidentialité des données
- Émissions, effluents et déchets
- Impact Carbone- activités
- Impact Carbone – produits et services
- Impact Environnementaux & Sociaux des Produits et Services
- Capital Humain
- Droits de l'Homme
- Droits de l'Homme – chaine d'approvisionnement
- Utilisation du sol et biodiversité
- Utilisation du sol et biodiversité - chaine d'approvisionnement
- Santé et sécurité des collaborateurs
- Intégration ESG – Finance
- Gouvernance Produit
- Résistance / solidité
- Utilisation des ressources
- Utilisations des ressources – Chaine d'approvisionnement

Un ensemble d'indicateurs sont mis en place pour évaluer la matérialité de chacun de ces enjeux et la manière dont l'émetteur gère les problématiques liées. Par exemple, dans le cas de l'Enjeu de Gouvernance, Sustainalytics va analyser la structure du Conseil d'Administration, les politiques de rémunérations, la qualité et l'intégrité du Conseil, la composition de l'actionnariat, etc. A l'inverse des scores ESG traditionnellement utilisés dans l'industrie financière, un score SUSTAINALYTICS bas correspond à une société plus vertueuse sur le plan de l'ESG.

Toutefois, ces analyses ne prennent pas en compte toutes les dimensions souhaitées par l'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL, à savoir la fonction d'utilité sociale des sociétés et de l'impact direct de leur objet social sur les enjeux environnementaux et sociétaux. C'est pourquoi les analyses internes de LONVIA CAPITAL permettent au cours de l'analyse fondamentale des sociétés d'évaluer l'impact environnemental et social de chaque société en mesurant sa contribution aux 3 thématiques d'impact suivantes : « Better Health », « Digital Innovation » et «Smart Production». Sur la base de cette analyse interne, les analystes-gérants peuvent être amenés à modifier la note de risques ESG des sociétés du fait d'informations internes complémentaires et actualisant la note de Sustainalytics.

Les points suivants peuvent faire l'objet d'une réévaluation :

- Contribution positive mesurable et significative (si l'émetteur fait partie des 20% des meilleures sociétés du Benchmark) aux thématiques d'impact
- Contribution positive et mesurable aux thématiques d'impact
- Contribution positive non mesurable aux thématiques d'impact
- Contribution négative non mesurable aux thématiques d'impact
- Contribution négative mesurable aux thématiques d'impact
- Contribution négative mesurable et significative (si l'émetteur fait partie des 20% des pires sociétés du Benchmark) aux thématiques d'impact

Afin de mesurer la contribution positive ou négative des sociétés aux thématiques d'impact, l'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL s'appuie sur les données ESG externes de :

- Trucost sur l'empreinte carbone (tonnes CO2e/EUR mn) et la présence de femmes aux Conseils d'Administration
- Bloomberg sur les données de création d'emploi (3y CAGR), l'innovation digitale (CAPEX + R&D as % of sales) et les société signataire du Pacte Mondial des Nations Unies « UN Global Compact »

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les critères environnementaux pris en compte dans la gestion ESG des fonds de LONVIA CAPITAL intègrent des éléments et principes liés aux changements climatiques :

- via la notation ESG effectuée par Sustainalytics qui évalue l'exposition aux risques liés à l'environnement et à la façon dont l'entreprise les prend en compte. Sustainalytics a défini 3 Enjeux ESG Matériels, qui sont directement liés aux changements climatiques : l'émission des effluents et déchets, les émissions carbones générées par les activités de l'entreprise, et les émissions carbones générées par le cycle de vie des produits et services produits.

- via l'évaluation des politiques RSE, les thématiques d'impacts auxquels les entreprises cibles souhaitent contribuer à travers leur manière de faire des affaires et les impacts positifs ou négatifs de l'activité de l'entreprise sur ses parties-prenantes et sur l'environnement. La société de gestion met en évidence les problématiques ESG potentielles auxquels les sociétés peuvent être confrontées et discute des politiques et processus en place pour y faire face. Ces problématiques ESG potentielles sont ensuite prises en compte dans le risque industriel donc dans la valorisation des sociétés.
- via l'évaluation mensuelle de l'empreinte carbone (données Trucost). Les modèles économiques des sociétés que nous ciblons génèrent un impact environnemental structurellement limité en absolu et en relatif.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation…) ?

La gestion ESG/impact des trois compartiments de LONVIA CAPITAL est mise en œuvre sur cinq niveaux. A chaque niveau, des critères ESG-impact sont pris en compte avec des méthodes et moyens spécifiques :

1. **La notation de risques ESG :**

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion réalise pour l'ensemble des sociétés identifiées une évaluation extra-financière en attribuant une note de risques ESG fournie par le prestataire Sustainalytics. La méthode d'évaluation de Sustainalytics est basée sur une approche par le risque. La notation du risque ESG mesure le degré de risques liés à la valeur d'une entreprise en raison de facteurs ESG ou, plus techniquement, de l'ampleur des risques ESG non définis d'une entreprise. Il classe les risques auxquels sont exposés les entreprises en cinq catégories (négligeable, faible, moyen, élevé et grave). Ces catégories de risque sont absolues, ce qui signifie qu'une évaluation « risque élevé » reflète un degré comparable de risque ESG quel que soit le secteur.

Pour effectuer cette analyse, Sustainalytics a défini, comme explicité au point 3.3, 20 Enjeux ESG Matériels susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. Toutes les entreprises ne sont pas confrontées à ces 21 Enjeux Matériels. Sustainalytics a donc défini, pour chaque sous-industrie (138 au total) à quels Enjeux elles sont confrontées.

Comme indiqué au point 3.3, pour chacun de ces enjeux, de nombreux indicateurs permettent à Sustainalytics de matérialiser l'évaluation du risque ESG. Après avoir évalué le risque « brut », les analystes de Sustainalytics cherchent à évaluer dans quelle mesure l'entreprise, et notamment sa gouvernance, a mis en place les politiques, les engagements, les outils appropriés pour y faire face. L'objectif étant de pouvoir, in fine, mesurer dans quelle mesure le management des entreprises parvient à atténuer ces risques ESG. La notation ESG finale est donc la note de risque résiduel auquel est exposé une entreprise. Il s'agit d'une note allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum.

La notation de risque ESG fournie par Sustainalytics permet de noter l'ensemble des sociétés identifiées et représente la première étape du process ESG.

2. Evaluation de l'impact social et environnemental

L'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL réalise une évaluation interne de l'impact social et environnemental à travers une mesure de la contribution des sociétés à 3 thématiques d'impact ODD « Better Health », « Digital Innovation » et «Smart Production» . En effet, chaque thématique d'impact répond à un ou plusieurs ODD de l'ONU.

N°	ODD	Better Health	Digital Innovation	Smart Production
3	Bonne santé et bien-être	x	x	
8	Travail décent et croissance économique		x	x
9	Industrie, innovation et infrastructure		x	x
12	Consommation et production durables			x

L'analyse de l'impact positif ou négatif aux thématiques d'impact ODD est réalisée en interne à travers une grille de notation à 7 niveaux :

- AAA : Contribution positive mesurable et significative (si l'émetteur fait partie des 20% des meilleures sociétés du Benchmark) aux thématiques d'impact
- AA : Contribution positive et mesurable aux thématiques d'impact
- A : Contribution positive non mesurable aux thématiques d'impact
- N : Contribution neutre
- B : Contribution négative non mesurable aux thématiques d'impact
- BB : Contribution négative et mesurable aux thématiques d'impact
- BBB : Contribution négative mesurable et significative (si l'émetteur fait partie des 20% des pires sociétés du Benchmark) aux thématiques d'impact

Afin de mesurer la contribution positive ou négative des sociétés aux thématiques d'impact, l'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL s'appuie sur les données ESG externes de Trucost (données d'impacts environnementales : émissions carbone scope 1,2 et 3, ratio des déchets non recyclés, utilisation et recyclage de l'eau), de Bloomberg (nombre d'emplois crées , sur les investissements en R&D et le Capex en pourcentage des ventes) et celles récupérées directement en interne dans les publications des sociétés et auprès d'autres sources alternatives (médias, Glassdoor etc..).

Sur la base de cette analyse interne, les analystes-gérants peuvent être amenés à modifier à la hausse ou à la baisse (à travers un tilt) la note de risques ESG des sociétés du fait d'informations internes complémentaires et actualisant la note de Sustainalytics.

Pour la sélection des titres en portefeuille, l'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL se base sur la note de risque ESG de Sustainalytics modifiée (après tilt). La note de risque ESG minimale des entreprises devra être strictement inférieure à 30/100. L'équipe de gestion pourrait déroger à cette règle sous réserve d'une présentation « d'un cas d'investissement » en comité interne. Le cas présenté démontrera un fort potentiel de progression sur ces problématiques et le gérant mettra en place un engagement actionnarial renforcé. L'intégration de la valeur en portefeuille devra être approuvé par le comité.

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG fait a minima l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer que la méthodologie d'analyse que nous appliquons pour les entreprises que nous évaluons est adapté à notre objectif recherché par la prise en compte des critères de durabilité.

3. Evaluation de l'impact environnemental

L'équipe de gestion mesure a posteriori l'impact environnemental de chacune des entreprises cibles. L'évaluation mensuelle de l'empreinte carbone et environnementale des OPC gérés est réalisée et fournie au travers de données de S&P Trucost.

4. Test du DNSH

L'équipe de gestion mesure au niveau de tous les émetteurs du fonds, au travers du test DNSH, si l'émetteur ne cause pas de préjudice important. DNSH ou « Do No Significant Harm» signifie que les mesures et les activités doivent contribuer à la réalisation d'un objectif de durabilité sans nuire à la réalisation d'autres objectifs de durabilité. Afin de démontrer que ses investissements ne causent aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux (DNSH), LONVIA CAPITAL prend en compte les 14 indicateurs PAI. Les seuils utilisés sont présentés ci-dessous:

Emissions de Gaz à effet de Serre (GES):

- Les indicateurs 1, 2 et 3 portent sur les sociétés qui émettent des tonnes de CO2 (tonnes CO2 / m€). Ces indicateurs PAI ont pour objectif d'identifier les investissements susceptibles de nuire significativement à l'objectif d'atténuation du changement climatique. LONVIA CAPITAL appliquera une exclusion stricte de toute société émettant plus de 7500 tonnes CO2 /m€.
- L'indicateur 4 concerne l'exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles. Ces entreprises impliquées dans l'industrie de charbon thermique ainsi que dans la chaîne de valeur du pétrole et du gaz conventionnels et non conventionnels seront exclues de l'univers éligible d'investissement des fonds LONVIA.
- L'indicateur 5 se réfère à la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable. LONVIA CAPITAL placera sur sa liste de surveillance, toute société ayant une part de consommation et de la production d'énergies renouvelables inférieure à 30%. Cette société fera également l'objet d'un engagement actionnarial renforcé.
- L'indicateur 6 est lié à l'intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique. L'entreprise faisant l'objet d'une controverse concernant le non-respect de la biodiversité sera placée sur la liste de surveillance et fera l'objet d'un engagement actionnarial renforcé. Si le niveau de la controverse est de 4 ou plus, LONVIA CAPITAL exclura l'entreprise de l'univers éligible d'investissement des fonds LONVIA.

Biodiversité:

- L'indicateur 7 porte sur les activités ayant un impact négatif sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité. LONVIA CAPITAL placera toute entreprise faisant l'objet d'une controverse concernant le non-respect de la biodiversité, sur sa liste de surveillance et fera l'objet d'un engagement actionnarial renforcé. Pour toute controverse de niveau 4 ou plus, LONVIA CAPITAL appliquera une exclusion stricte de son univers éligible d'investissement.

Consommation d'eau :

- L'indicateur 8 concerne les émissions rejetées dans l'eau. L'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL étudiera le rapport entre les émissions totales et l'eau (tonnes/millions d'euros). L'entreprise faisant l'objet d'une controverse concernant la consommation d'eau sera placée sur notre liste de surveillance et fera l'objet d'un engagement actionnarial renforcé. Si les mesures d'atténuation appropriées ne sont pas mises en œuvre que le niveau de la controverse est de 4 ou plus, alors l'entreprise sera exclue de l'univers éligible d'investissement du fonds.

Ratio de déchets dangereux:

- L'indicateur 9 concerne le ratio des déchets dangereux et de déchets radioactifs. L'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL étudiera le taux de déchets dangereux et de déchets radioactifs (tonnes/millions d'euros). L'entreprise faisant l'objet d'une controverse concernant les déchets sera placée dans notre liste de surveillance et fera l'objet d'un engagement actionnarial renforcé. Si le niveau de la controverse est de 4/5 ou plus, l'entreprise est exclue.

Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales:

- L'indicateur 10 concerne les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies des principes directeurs de l'OCDE. Toutes entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE seront exclues de l'univers éligible d'investissement du fonds.

Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales:

- Si l'entreprise n'a pas encore mis en place de processus et de mécanismes de contrôle aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE, elle sera placée sur notre liste de surveillance et fera l'objet d'un engagement actionnarial renforcé.

Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes :

- L'indicateur 12 concerne l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes. Lorsque l'écart de rémunération est supérieur à 30%, alors la société sera placée sur notre liste de surveillance et fera l'objet d'un engagement actionnarial renforcé.

Mixité au sein du conseil d'administration :

- L'indicateur 13 concerne la diversité hommes-femmes au sein des conseils d'administration. En l'absence de femme au conseil d'administration, l'entreprise sera placée sur notre liste de surveillance et fera l'objet d'un engagement actionnarial renforcé.

Exposition à des armes controversées :

- L'indicateur 14 concerne l'exposition à des armes controversées. LONVIA CAPITAL estime qu'une société est impliquée dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées quand elle

- Produit, commercialise ou stocke des armes controversées ou des composants spécifiquement conçus pour ces armes et représentant un élément constitutif essentiel pour leur fonctionnement.
- Fournit une assistance, des technologies ou des services essentiels et dédiés pour ces armes tels que la logistique ou le transport. feront l'objet d'une exclusion

Ces sociétés seront exclues de l'univers éligible d'investissement des fonds LONVIA.

5. Gestion des controverses

a. Périmètre

Une controverse ESG peut être définie comme un élément public impliquant une entreprise dans des incidents liés à des facteurs ESG. Il peut s'agir, par exemple, les accidents industriels, les pollutions, les condamnations pour corruption, le blanchiment d'argent ou les pratiques anticoncurrentielles, les allégations en matière d'information des clients, les incidents en matière de sécurité des produits. L'information concernant les controverses, et la façon dont une entreprise gère ces incidents, pourrait permettre aux investisseurs d'évaluer la performance de l'entreprise par rapport à ses engagements relatifs aux facteurs ESG (à savoir si les agissements de l'entreprise sont conformes à ses affirmations, ou si ses engagements relatifs aux facteurs ESG servent uniquement à mousser sa publicité).

Sustainalytics fournit les controverses ESG à l'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL qui analyse leur validité. LONVIA CAPITAL apporte une attention particulière à l'identification, l'analyse et le suivi des controverses. En pratique, LONVIA CAPITAL s'appuie sur Sustainalytics et sur d'autres sources externes éventuelles pour alerter sur la survenance de controverses et leur nature. La notation ESG issue de Sustainalytics prend en compte les controverses qui sont classées selon leur gravité de 1 à 5. La note de controverse est accompagnée d'une perspective positive, neutre ou négative qui reflète l'évaluation de l'analyste quant à la probabilité d'un éventuel changement de note dans les 12 à 24 mois à venir.

b. Processus de gestion de controverse

Une fois le niveau de controverse identifié pour chacune des entreprises en portefeuille, l'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL procédera aux actions suivantes :

- Les controverses de niveau 1 (Low) et 2 (Moderate) n'entrainent pas d'action de notre part.
- Les controverses de niveau 3 (Significant) et 4 (High) font l'objet d'un placement de l'entreprise sur notre liste de surveillance et d'un engagement actionnarial renforcé. Les émetteurs inscrits sur notre liste de surveillance font l'objet d'un suivi au cours du comité d' Investissement mensuel.
- Les controverses de niveau 5 (Sévère) entrainent une exclusion de l'entreprise concerné de nos fonds/une interdiction d'investissement sur ces émetteurs sévèrement controversés.

Au cours du comité d'investissement mensuel, dont le compte rendu est historisé, sera décidé des actions (et les délais) à apporter afin que la société améliore ses pratiques. LONVIA CAPITAL mènera des actions d'engagement avec les entreprises dont les controverses sont de niveau 3 ou 4.

À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation ESG tient compte surtout d'indicateurs quantitatifs mais aussi qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont revus annuellement lors de la mise à jour des données chez nos fournisseurs de données.

Cependant, certains indicateurs, notamment ceux concernant la gouvernance des sociétés ou les controverses, sont évalués en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des évènements ayant un impact pour les entreprises et qui sont pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.

Tous les mois, lors du comité d'Investissement, les variations significatives de notes sont présentées et analysées par les gérants. Cette analyse tient compte des objectifs affichés par le management et des actions mises en place pour les atteindre. Afin d'effectuer un suivi de l'évolution des pratiques de la société (Amélioration, Stabilité, Dégradation), le comité d'investissement de LONVIA CAPITAL se réunira mensuellement et s'appuiera les données de controverse des émetteurs. Ce comité se compose des 4 gérants analystes de LONVIA CAPITAL.

Lorsque les actions correctives mises en place par la société n'ont pas été suffisantes (stabilité ou dégradation des pratiques) au cours des 6 derniers mois, ces émetteurs présents sur la liste de surveillance, peuvent être exclus des fonds LONVIA CAPITAL, après décision du comité d'Investissement. Le comité d'Investissement pourra par exemple décider d'initier / renforcer le dialogue avec la société, la mettre sous surveillance, ou bien initier un acte de gestion.

En cas d'amélioration, sur une période de 6 mois le comité d'investissement pourra décider de sortir l'émetteur de la liste de surveillance. Après une période de 6 mois, en cas de stabilité ou de dégradation des pratiques de la société (controverse encore classée en niveau 3 ou 4) ou lorsque les actions correctives mises en place par la société n'ont pas été suffisantes. le comité d'investissement pourra décider d'exclure l'émetteur des fonds LONVIA. Dans tous les cas, la liquidation d'une valeur en portefeuille pour des raisons de note de controverse se fera dans le meilleur intérêt des porteurs de parts. Ce suivi des controverses récurrentes et identifiées n'est pas exclusif des controverses pouvant survenir à tout moment et susceptibles de faire l'objet d'une réunion de crise en fonction de l'actualité des sociétés.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le processus de sélection des titres peut se résumer comme suit :

Identification de modèles économiques jugés pérennes et créateurs de valeur dans une optique d'investissement de long terme				
Exclusion des sociétés coupables de la violation d'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies	**Exclusion des sociétés impliquées dans les armes controversées (MAP et ASM)**	**Exclusion des sociétés dans les secteurs du tabac et du charbon**	**Exclusion des sociétés dans les secteurs de l'énergie fossile conventionnelles ou non (Pétrole et du gaz)**	**Exclusion des titres ayant une note ESG superieure à 50/100**
Analyse stratégique de la société. Sélection de sociétés estimées à fort potentiel de développement				
Analyse de l'impact environnemental et social /Exclusion des titres ayant une note strictement supérieure à 30/100 (note de risque ESG apès tilt)**				
Test DNSH sur chaque emetteur				
Analayse financière (modèle économique + valorisation)				
Portefeuille				

Le processus de sélection de titres dispose de plusieurs exclusions sectorielles et normatives visant à éliminer les entreprises :

- Qui ne respectent pas un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- Qui sont impliquées dans les armes controversées (MAP et ASM),
- Qui sont impliquées dans le secteur du tabac et du charbon,
- Qui sont impliquées dans le secteur des énergies fossiles conventionnelles ou non conventionnelles

Dans un second temps, afin de prendre en compte le risque ESG, l'application du score de Sustainalytics permet dans un premier temps d'exclure les émetteurs ayant une note supérieure à 50/100 sur une échelle allant de 0 à 100 (0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum).

Une fois que les valeurs identifiées ont passé ces étapes, une analyse stratégique est effectué par l'équipe de gestion qui sélectionne les modèles économiques jugés pérennes et créateurs de valeur dans une optique d'investissement de long terme et sélectionne les sociétés estimées à fort potentiel de développement.

Ensuite, une analyse interne de l'impact social et environnemental positif et négatif est réalisée grâce à une grille propriétaire développée par l'équipe de LONVIA CAPITAL. L'équipe de gestion mesure au niveau de tous les émetteurs du fonds, au travers du test DNSH, si l'émetteur ne cause pas de préjudice important. Afin de démontrer que ses investissements ne causent aucun préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux, LONVIA CAPITAL applique un filtre sur la valeur des 14 indicateurs PAI. Sur la base de cette analyse interne, les analystes-gérants peuvent être amenés à modifier à la hausse ou à la baisse (à travers un tilt) la note de risques ESG des sociétés du fait d'informations internes complémentaires et actualisant la note de Sustainalytics.

Pour la sélection des titres en portefeuille, l'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL se base sur la note de risque ESG de Sustainalytics modifiée (après tilt) et de l'analyse financière (analyse du modèle économique et valorisation) à travers une approche « Best-in-universe ».

La note de risque ESG minimale des entreprises devra être strictement inférieure à 30/100 après tilt. A titre exceptionnel, l'équipe de gestion pourrait déroger à cette règle sous réserve d'une présentation « d'un cas d'investissement » en comité interne. Le cas présenté démontrera un fort potentiel de progression sur ces problématiques et le gérant mettra en place un engagement actionnarial renforcé. L'intégration de la valeur en portefeuille devra être approuvé par le comité.

L'analyse financière repose sur: (i) un processus d'investissement privilégiant la sélection des titres sur la base de l'importance accordée aux visites sur site, à l'analyse des sociétés cibles et à l'utilisation d'un modèle interne de valorisation, et (ii) de fortes convictions qui se traduisent par un portefeuille concentré composé de sociétés dont les modèles présentent un potentiel pérenne et durable. Le fonds doit également avoir une empreinte carbone inférieure à celle de son indice de référence et un taux de création d'emplois supérieur à celui de son indice de référence.

Par ailleurs, pour respecter les critères du label ISR, l'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL met en œuvre systématiquement les règles suivantes :

- 90 % minimum de l'actif net du portefeuille ou en nombre d'émetteurs du portefeuille fait l'objet d'une analyse extra-financière, grâce à l'application de notre méthodologie.
- Le gérant devra obtenir une notation globale de risque ESG de son portefeuille inférieure à celle de son benchmark, en excluant dans le calcul 20% des entreprises les moins bien notées. Sustainalytics applique une approche par le risque donnant lieu à des évaluations de 0 à 100, du moins risqué (0) au plus risqué (100). La surperformance se mesure par une note de risque inférieure à celle de son benchmark avec un écart relatif recherché d'au moins 10%. De plus, une surperformance positive sur la durée est également visée.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ? Art. 1733

Les critères liés au climat sont intégrés à l'évaluation ESG présentée et font partie intégrante du processus de sélection (voir 3.4). Concernant le changement climatique, la thématique de la réduction de l'empreinte carbone est centrale et est évalué de plusieurs manières et à différents niveaux :

- Le score de risque ESG de Sustainalytics prend en compte le risque environnemental : l'émission des effluents et déchets, les émissions carbones générées par les activités de l'entreprise, et les émissions carbones générées par le cycle de vie des produits et services produits.
- La mesure de l'empreinte carbone des compartiments est réalisée chaque mois.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Dans le cadre de nos règles ISR, le fonds peut détenir jusqu'à 10% maximum d'émetteurs ne disposant pas d'un score ESG.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus de gestion du fonds n'a pas évolué au cours des douze derniers mois.

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds actions n'investissent pas dans des titres non cotés.

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Les fonds ne pratiquent pas d'opérations de prêt/emprunt de titres.

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Les fonds actions sont autorisés à utiliser des instruments dérivés uniquement dans les conditions décrites par le prospectus.

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds actions peuvent investir dans la limite de 10% de leur actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale de droit français, ou d'OPCVM étrangers à l'exclusion des fonds de fonds et des OPC nourriciers. Ils pourront détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par une société de gestion tierce.

5. Contrôle ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du / des fonds ?

Les contrôles sur la mise en œuvre de la stratégie d'investissement extra-financière et le respect des contraintes ESG sont automatisés.

Les contrôles de premier niveau et second niveau s'effectuent de la façon suivante :

Contrôles de premier niveau : Les gérants ainsi que les équipes risques procèdent à un suivi constant du respect des règles ISR applicables aux compartiments. Ils s'assurent notamment :

- du respect des critères quantitatifs imposés par le label ISR, et notamment que la note moyenne ESG du portefeuille soit supérieure à la note ESG de son Benchmark en excluant dans le calcul 20% des entreprises les moins bien notées,
- que les règles d'exclusion sur la base des notes ESG (du premier et du second filtre) soient bien respectées. Lorsqu'une dérogation est possible, un contrôle sera fait du processus d'intégration du titre en portefeuille (comité, engagement actionnarial).

La revue la notation ESG est réalisée semestriellement lors du Comité ESG qui se tient à la suite du Comité de Gestion Actions. Dans ce cadre, le Comité revoit les notes ESG des portefeuilles ISR ainsi que celles des titres non conformes et s'assure de la cohérence des titres en portefeuille avec les objectifs d'Investissement Responsable.

Contrôles de deuxième niveau et contrôle périodique : Le RCCI délégataire, AGAMA Conseil, a intégré le contrôle des risques ESG à son plan de contrôle 2021. Certaines thématiques de contrôle étaient déjà intégrées au plan de contrôle dès l'agrément de la société de gestion, telles que le traitement des réclamations, la conformité des documents commerciaux et du site internet, la conformité de la documentation juridique et des rapports annuels.

AGAMA Conseil contrôlera en complément et spécifiquement si :

- Les moyens humains et techniques mis en place sont suffisants ;
- La procédure de sélection des investissements ESG/ISR est bien respectée ;
- La publication des documents ISR sur le site internet
- La méthodologie ESG dans la sélection et le suivi des investissements est appliquée ;
- Le dispositif contrôle des risques est robuste ;
- Le code de transparence est à jour et appliqué ;
- La politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote est à jour ;
- Les reportings aux autorités et investissements ont été faits et sont conformes.

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG des fonds est évaluée en premier lieu par sa note ESG globale. La surperformance ESG des portefeuilles par rapport à leurs benchmarks témoignent également de la qualité ESG des fonds. Par ailleurs, les indicateurs clés listés ci-dessous nous permettent de monitorer les investissements en termes ESG. Parmi ceux-ci, l'empreinte carbone et environnementale des compartiments doit être inférieure à celle de leurs benchmarks.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le / les fonds ?

Dans le cadre de l'analyse d'impact social et environnemental des entreprises, l'équipe de gestion de LONVIA CAPITAL réalise un reporting des indicateurs pour mesurer la performance extra-financière.

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS
Empreinte carbone (tCO2e par Mn€ investi)
Créations d'emplois nettes (moyenne 3 ans)
Dépenses de R&D et CapEx en pourcentage des ventes
Pourcentage de femmes au conseil d'administration
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU

Les taux de couverture pour l'empreinte carbone et de création d'emplois doivent être supérieur à 90% et 70%, respectivement. Ces deux indicateurs devront surperformer le benchmark.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mise en conformité avec le Règlement Disclosure (SFDR), LONVIA CAPITAL a publié une politique de prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et couvre depuis 2022 la liste des indicateurs d'impacts environnementaux et sociaux, base de données fournie par Trucost. La politique est disponible sur le lien suivant : Investissement responsable - LONVIA Capital

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

LONVIA CAPITAL souhaite diffuser les concepts de la finance responsable notamment auprès de ses clients. Pour ce faire, nous nous appuyons sur nos reportings de gestion. Un reporting sur les fonds faisant la promotion des caractéristiques ESG est réalisé mensuellement et mis en ligne sur le site de LONVIA CAPITAL.

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société de gestion a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de votes attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère. LONVIA CAPITAL est membre de l'AFG, Association Française de Gestion, et a mis en place une politique de vote en Assemblée Générale en ligne avec les grands principes du gouvernement d'entreprise. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion. Chaque année, un rapport est publié sur l'exercice des droits de vote réalisés dans le cadre de cette politique.